



# **GOLDEN JAZZ**

---

## TROPHY

### **Règlement du Tremplin**

### **Golden Jazz Trophy 2023**

#### **Objet du tremplin**

Le Tremplin Golden Jazz Trophy est produit par l'association Jazz en Nord avec le soutien de l'entreprise ASAP basée à Villeneuve d'Ascq.

Il a pour objectif principal d'offrir des opportunités de notoriété à des musiciens de jazz encore émergents et de leur faciliter tous contacts professionnels pouvant leur ouvrir les portes d'une carrière musicale active.

Cette 13ème édition s'ouvrira de nouveau aux musiciens issus des scènes européennes. La volonté d'élargir le tremplin à d'autres pays est liée au souhait d'ouvrir le concours à des musiques transversales, connexes, où le métissage du jazz avec toutes autres formes d'esthétiques musicales sera le bienvenu.

#### **Jury**

Le jury du tremplin Golden Jazz Trophy 2023 sera composé de professionnels de la musique. Il aura comme président d'honneur Jean-Claude Casadessus.

La sélection du jury sera annoncée le **vendredi 2 juin 2023** après délibération faisant suite immédiate aux concerts, lors de la finale du Tremplin. Cette décision ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou justification.

Trois prix seront décernés : le premier Prix du Jury, qui récompensera « La Révélation du Jury Golden Jazz Trophy 2023 », le second Prix du jury, et le Prix du Public, qui récompensera « La Révélation du Public Golden Jazz Trophy 2023 ».

#### **Déroulement du tremplin**

- L'appel à candidature sera diffusé à partir du mois de janvier 2023, pour un dépôt des dossiers de candidature complets avant le lundi 20 mars 2023.
- Les membres des comités d'écoute auditionneront les documents sonores fournis par les candidats et étudieront les projets artistiques proposés. 4 groupes seront présélectionnés pour participer à la finale du tremplin (l'annonce aura lieu le **mardi 2 mai 2023**), qui aura lieu au Casino Barrière de Lille, le vendredi 2 juin 2023.

Au cours de cette soirée, les 4 groupes finalistes sélectionnés joueront en public et devant le jury. Chaque groupe disposera de 30 minutes pour sa performance (installation technique comprise). **20 minutes de concert** sont donc à prévoir. Le temps imparti devra être respecté et tout dépassement sera pénalisé.

- La prestation comprendra l'interprétation libre d'un standard de jazz. Le titre imposé sera communiqué aux finalistes, environ un mois avant la soirée du vendredi 2 juin 2023.
- Les noms des 3 vainqueurs du Tremplin seront rendus publics le soir même.
- Dans l'éventualité d'un concert filmé et rediffusé, les candidats acceptent que la captation de leur prestation soit utilisée, exploitée et diffusée par l'association Jazz en Nord et/ou ses partenaires média dans le cadre de ses activités auprès de ses différents publics. Cette captation fera l'objet d'une autorisation ultérieure distincte.

### **Prix du jury :**

**1er Prix**, bénéficiant d'une dotation de 2000€

**2ème Prix**, ne bénéficiant pas de dotation

### **Prix du public :**

**1er Prix**, bénéficiant d'une dotation de 1000€

### **Critères de participation**

Le tremplin est ouvert à tous les musiciens de France, et d'Europe, dont la notoriété ne serait pas encore avérée.

L'organisateur se réserve le droit de réétudier une candidature en cas de changement dans le line-up annoncé.

### **Dossier d'inscription**

Les candidats sont invités à envoyer leur candidature via le formulaire en ligne sur le site du Golden Jazz Trophy (**[www.golden-jazz-trophy.com](http://www.golden-jazz-trophy.com)**)

La candidature devra être obligatoirement composée des éléments suivants :

- Nom du groupe
- Numéro de téléphone et adresse mail
- Présentation du groupe
- Photos HD
- 4 titres musicaux (**format mp3 obligatoire**)

**Votre candidature doit être téléchargée avant le lundi 20 mars 2023.**

Pour toutes informations supplémentaires :

[www.goldenjazztrophy.com](http://www.goldenjazztrophy.com)

Tél : 03 28 04 77 68

E-mail : [contact@golden-jazz-trophy.com](mailto:contact@golden-jazz-trophy.com)

### **Disponibilités et prise en charge**

Les candidats s'engagent à être disponibles le vendredi 2 juin 2023 à partir de midi jusque tard dans la soirée, les délibérations ayant lieu après les concerts.

Les candidats seront logés et nourris le soir du vendredi 2 juin 2023, et recevront une participation à leurs frais de transport qui leur seront remboursés sur justificatifs (plafonné à hauteur de 200€ par groupe venant de France et du Benelux, et à hauteur de 400 € par groupe venant d'autres pays).

### **Matériel de scène**

Les musiciens s'engagent à apporter leurs instruments et à assurer leur matériel et leurs effets personnels. Le backline, incluant une batterie, un piano, les amplis et microphones, est fourni par le Golden Jazz Trophy, sauf demandes spécifiques. Les batteurs doivent fournir leur propre set de cymbales.

### **Convention Golden Jazz Trophy et Lauréats 2023**

Une convention sera signée entre les organisateurs du tremplin Golden Jazz Trophy et les représentants des groupes lauréats.